

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/55 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/47</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 2)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 17 septembre 2012

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Madame* Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE

OBJET : TARIFS 2013 – BILLETTERIE DU PAD

Vu la délibération n°2010/30 du Conseil de Communauté en date du 25 mars 2010 déléguant au Bureau la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte ;

Considérant la nécessité de procéder à une réactualisation des tarifs de billetterie du Parc Argonne Découverte pour la saison 2013 pour tenir compte des aménagements complémentaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **FIXE**, conformément à l'annexe de la présente délibération, les tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, de la billetterie du site touristique Parc Argonne Découverte

- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables à toute réservation dès lors qu'elle concernera l'année 2013, et **AUTORISE** le Président à signer les contrats de réservation sur cette base,

- **AUTORISE** le Président à signer des conventions avec des partenaires, dans la mesure où ces partenariats convergent avec les cibles visées par le site touristique. Les conditions tarifaires qui pourront être offertes sont les suivantes :

- Une place offerte pour une place achetée
- Les adultes paient le tarif enfant

- **CHARGE** le Président de l'application de ces tarifs

- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables tant qu'ils ne seront pas abrogés par une délibération ultérieure».

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET



**ANNEXE A LA DELIBERATION N°DC2012/47 du 24/09/2012
TARIFS BILLETTERIE DU PAD – 2013**

Tarifs d'entrée			
Entrée payante pour l'accès à l'ensemble du site, extérieurs compris (incluant visite de l'exposition permanente, de mission chercheur, accès à la salle de projection, au parcours de filets suspendus, au parc à loups, musée de l'outil, ferme pédagogique et toute autre activités extérieure).			
Intitulé du billet	Tarifs individuels		Conditions
Chouette	Tarif plein adulte	10,50	Adulte
Chauve-souris	Tarif plein enfant (3 – 11 ans)	8,00	Enfant de 3 à 11 ans
Loup	Tarif plein enfant (12 - 17ans)	9,50	Enfant de 12 à 17 ans
	Tarifs réduits - groupe (à partir de 12 personnes)		
Loir	Tarif réduit adulte	9,00	Adulte selon liste des réductions + groupe adulte
Lérot	Tarif réduit groupe enfants	9,50	Groupe enfants + animation
Luciole	Tarif réduit enfant	7,00	Enfant selon liste des réductions + groupe enfant
Gratuités (sur présentation d'un justificatif)			
Grenouille	Enfants de moins de trois ans ; enseignants en activité ; Responsables de centre de loisirs ; responsables de comité d'entreprise ; professionnels du tourisme ; journalistes ; élus et personnel de la 2C2A ; chauffeurs de bus accompagnant un groupe en visite ; accompagnateur des établissements scolaire ou spécialisés ; centres de loisirs et personnes handicapées dépendantes (selon législation en vigueur) ; détenteur d'un billet de faveur ; détenteur d'un Pass 2C2A ; visiteurs adressés par l'association Culture du Cœur dans le cadre d'un partenariat annuel		
Tarifs Pass (validité sur une année complète de 12 mois à compter de l'achat du pass)			
PASS 2C2A	Pass annuel adulte	21,00	
	Pass annuel enfant (3-11)	16,00	
	Pass annuel enfant (12-17)	20,00	
	Pass annuel adulte handicapé – tarif réduit	16,00	
	Pass annuel enfant handicapé – tarif réduit	12,00	
	Pass annuel famille	74,00	
Animanuits			
Animanuit	Nuit de la chouette, nuit de la chauve souris	Gratuit	Adulte – animation nocturne
		Gratuit	Enfant de moins de 18 ans accompagné par un adulte payant
	Nuit du loup (plus de 7 ans)	10,00	Adulte (plus de 7 ans) – animation nocturne

	Autres sorties nocturnes	5,00	
Tarif animation			
	Animation groupe enfant	6,00	Animation réalisée en interne
	Forfait visite guidée	45,00	Visite guidée de l'exposition pour les familles ou les groupes (25 personnes maximum par guide)
	Animations naturalistes	15,00	
	Animations à caractère scientifique	30,00	
	Matériel pour animation extérieure	1€ / personne	
	Coût transport animation extérieure (hors territoire 2C2A)	0,5 € / km	
<u>Liste des réductions (sur présentation d'un justificatif) :</u>			
<p>Tarif réduit pour les plus de 60 ans, les étudiants, les handicapés, les chômeurs et RMIstes, les familles nombreuses (dans la limite de 2 adultes et à partir de 3 enfants), les détenteurs d'un pass touristique des Ardennes validé, les détenteurs d'un coupon promotionnel, les détenteurs d'une carte d'adhérent « Nature et Découvertes ».</p>			
<u>Achats groupés :</u>			
10 % de billets gratuits à partir de 40 billets			
20 % de billets gratuits à partir de 60 billets			
<u>Remise :</u>			
50 % de réduction sur la deuxième entrée sur présentation d'un coupon de réduction			
<u>Location de la salle à la ½ journée</u>			
Salle de restaurant et de la cuisine : 150 €			
Salle de projection et matériel : 200 €			